

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 28 février 2023

Délibération n° 006-2023

Point 04

### **Point 04. de l'ordre du jour**

#### **Cahier des charges des dispositifs IdEx 2023**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg souhaite, au travers d'un soutien financier ponctuel, faciliter la préparation de la nouvelle offre de formation 2024-2028 et permettre de développer les axes stratégiques prioritaires de la politique de formation.

Il s'agit de soutenir en 2023 trois dispositifs:

→ reconduction du dispositif de soutien pour l'organisation de séminaires pédagogiques thématiques d'équipes de composantes ou de services

Cible prioritaire : équipes pédagogiques niveau master en complément des financements par le projet Include (PIA3) pour la licence.

→ mise en place d'un dispositif de soutien pour la participation à des colloques ou journées d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire

Enveloppe prévisionnelle fongible pour les deux dispositifs: 37,5k€.

→ reconduction de l'AMI Transformation pour soutenir des initiatives individuelles, d'équipes ou des projets de composante(s) qui se veulent transformants pour les apprentissages, à l'échelle de parcours ou d'UE les années 2023 et 2024.

Enveloppe prévisionnelle: 80k€.

Les descriptifs des dispositifs exposent les critères d'éligibilité. Les candidatures se font au « fil de l'eau » en renseignant directement un formulaire via le portail Formation.

L'enveloppe prévisionnelle pour l'ensemble des trois dispositifs est d'un montant de 117 500€.

### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les dispositifs et soutiens financiers susmentionnés dans le cadre de l'IdEx pour l'année 2023.**

#### Résultat du vote

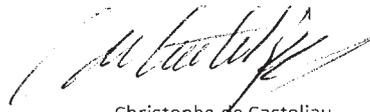
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 01 mars 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

## AMI Transformation

### Programme IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »

Cet appel vise à soutenir des dispositifs originaux visant la transformation des pratiques pédagogiques et de la formation en général. Il permet de soutenir les équipes dans le développement de leurs pratiques d'enseignement en adéquation avec les axes prioritaires énoncés en matière de formation dans le prochain contrat quinquennal.

#### Objectifs poursuivis

- Encourager la transformation pédagogique à tous les niveaux ;
- Relever le défi d'une pédagogie innovante par le développement de nouvelles formes de pédagogies centrées sur les apprentissages des étudiants ;
- Elaborer, expérimenter et déployer des dispositifs pour la réussite étudiante et pour la professionnalisation des étudiants en prenant en compte leurs profils de sortie et les acquis visés des diplômés ;
- Fédérer les équipes pédagogiques au sein des composantes et au-delà.

#### Un accent particulier est porté sur les actions suivantes :

- soutien à l'expérimentation de nouvelles pratiques d'enseignement et à la diversification de pratiques pédagogiques ;
- soutien à la transformation d'un enseignement disciplinaire existant intégrant par exemple les problématiques liées au développement durable et aux enjeux sociétaux ;
- soutien à la transformation d'un enseignement disciplinaire existant pour le proposer en langue vivante étrangère ;
- soutien à la transformation d'un dispositif existant de mise en situation professionnelle ;
- soutien à la transformation d'un enseignement existant dans un format hybride (meilleure prise en compte des publics visés) ;
- soutien à la transformation des contenus pédagogiques pour garantir l'accessibilité de l'enseignement.

#### Périmètre

Cet appel s'adresse aux enseignants et enseignants-chercheurs et concerne des dispositifs destinés à tout niveau de formation hors DU (BUT/licence, en master ou équivalent, dont les écoles d'ingénieurs ; en filières de santé - 3ème cycle inclus). Les principaux bénéficiaires sont les étudiants de l'unistra.

## Modalités pour candidater

Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire à renseigner sur le portail Formation (lien : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>).

Le formulaire comporte les principaux éléments pédagogiques et se veut synthétique. Il est accompagné d'un courrier du doyen de la composante (structure porteuse de la demande).

Selon le type de projet, la procédure tient compte de la consultation des services (pertinence/faisabilité).

## Procédure d'examen des demandes

Les demandes feront l'objet d'une double évaluation en interne à partir des éléments pédagogiques renseignés dans le dossier de candidature. Une audition pourra être organisée selon la nature du dispositif envisagé.

Les projets seront ensuite présélectionnés par un comité composé d'au moins un membre de la commission *ad hoc* IdEx Formation (rapporteur) à partir des appréciations renseignées dans la grille d'évaluation et en fonction de l'enveloppe disponible. Les propositions seront soumises aux différentes sessions des CFVU pour validation.

## Critères prioritaires

- Le dispositif envisagé s'inscrit dans les axes stratégiques poursuivis en matière de formation dans le cadrage de la prochaine offre de formation 2024-2028 ;
- La clarté et la pertinence du projet pédagogique ;
- L'effet transformant du dispositif envisagé ;
- Soutenir des initiatives émanant de différentes composantes.

*Pour cela, si une composante remonte plusieurs projets ou si la demande de soutien globale dépasse 10k€, le comité se réserve le droit de classer certains projets sur liste complémentaire.*

Un compte rendu de réalisation est attendu pour chaque projet comprenant notamment les livrables réalisés et tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques.

## Financement

Les projets pourront être financés pour un an maximum à compter de la date d'octroi du financement. Cet appel s'inscrit dans le cadre du budget 2023 du levier IdEx Formation. Les financements obtenus sont soumis aux règles de suivi de l'IdEx.

La demande de financement devra être comprise entre **1 000€ et 10 000€ par projet**. Le seuil minimal ne s'applique pas pour une demande comportant uniquement des heures relevant du référentiel (forfait compris entre 6h et 18h).

Les dépenses de personnel peuvent porter sur :

- des heures complémentaires *d'innovation pédagogique* pour les activités de formation prévues dans le projet et dans le respect des seuils fixés.

Seules les heures issues du *référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs* sont éligibles.

**Deux forfaits** sont proposés par projet et pour l'année de réalisation :

- **La conception d'outils/ressources pédagogiques : de 12h à 24h** sur présentation de livrables (conception de ressources pédagogiques à destination des étudiants ou des enseignants par exemple etc.)
- **L'ingénierie pédagogique : de 6h à 12h** pour un enseignement de 12h à 24h transformé dans la limite de deux enseignements par enseignant l'année de réalisation

Les heures sont accordées pour le projet et non en fonction du nombre de co-porteurs. Ces heures sont nominatives et les bénéficiaires devront être précisés dans le formulaire ainsi que les livrables associés. Celles-ci sont valorisées à hauteur de 58€/heure.

- des heures de vacances (vacations étudiantes ou pour l'observation par les pairs).

Les dépenses de fonctionnement ou d'investissement en lien avec l'expérimentation :

- dépenses pédagogiques (documentation, ressources pédagogiques et documentaires, consommables, petits matériels dont équipements) ;
- dépenses pour la conception et la mise en place du projet.

S'agissant de projets de formation, les dépenses relèvent du TTC €.

Sont inéligibles les dépenses récurrentes de fonctionnement (renouvellement de logiciels ; participation à un forum, etc.).

## Dispositif de soutien pour la participation à des colloques ou journées d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire

Programme IdEx Formation « Construction de la nouvelle offre de formation »

Ce dispositif vise à soutenir la participation à des colloques ou journée d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire pour les personnels et partenaires de l'université de Strasbourg impliqués dans projets et initiatives pédagogiques. Ce soutien doit leur permettre de valoriser leur expérience, partager leurs résultats d'expérimentation et se former aux grands sujets de la pédagogie et de la réussite étudiante.

Le financement portera uniquement sur les frais de fonctionnement<sup>1</sup> (frais d'inscription et frais de mission) liés à la participation au colloque ou à la journée d'étude<sup>2</sup>. Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un cofinancement de la composante, du service ou du laboratoire de rattachement est demandé.

Un délai d'au moins deux mois avant la tenue du colloque ou de la journée d'études doit être respecté pour soumettre la demande. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le programme du colloque pédagogique, le support de présentation ou l'article déposé, tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates de l'événement à [idip-soutien-pedagogie@unistra.fr](mailto:idip-soutien-pedagogie@unistra.fr)

\*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- Le programme de l'événement est en adéquation avec les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 ;
- La thématique abordée est cohérente avec l'engagement pédagogique du bénéficiaire et représente une réelle plus-value au sein des équipes et formations ciblées ;
- La participation à l'événement est l'occasion d'une production partagée (communication, article, compte-rendu, etc.) ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

---

<sup>1</sup> La structure de rattachement gère directement les ordres de mission et les bons de commandes dans le respect des dispositions appliquées pour la prise en charge des frais de mission.

<sup>2</sup> Les demandes d'investissement et de personnel (y compris les heures complémentaires) ne sont pas éligibles. La participation à des journées d'étude / colloques scientifiques, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont également inéligibles.

## Dispositif de soutien aux séminaires pédagogiques thématiques

Programme IdEx Formation « Construction de la nouvelle offre de formation »

Programme Include (ANR-18-NCU-0001)

L'université de Strasbourg souhaite soutenir par un cofinancement les séminaires pédagogiques de composante, inter-composantes<sup>1</sup> ou services. Ces séminaires viendront nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les dispositifs de réussite à l'échelle de l'établissement pour la préparation de l'offre de formation 2024-2028.

Les séminaires pédagogiques sont généralement organisés sur un à deux jours, à l'extérieur de la composante. Ils permettent de travailler en équipe pédagogique sur des thématiques de formation : la nouvelle offre, l'évaluation, la formation par la recherche, etc.

Le cofinancement portera sur les dépenses liées à l'organisation du séminaire pédagogique<sup>2</sup>, y compris pour des frais liés à l'invitation d'un expert externe à l'université (spécialiste du domaine ou de la pédagogie). Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un montant de maximum 5000 € pourrait être octroyé.

Il est demandé un **cofinancement d'au moins 15% du budget total** par la ou les composante(s) organisatrice(s), ou service(s).

Votre candidature à ce dispositif doit être transmise dans un délai d'au moins deux mois avant la tenue du séminaire. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le nombre de participants répartis par fonctions (enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, professionnels, étudiants, etc.) ; le programme détaillé du séminaire ; tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates du séminaire à [idip-soutien-pedagogie@unistra.fr](mailto:idip-soutien-pedagogie@unistra.fr)

\*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- Les objectifs de travail respectent les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 et/ou s'inscrivent dans les axes du projet Include ;
- Le programme de travail est cohérent et en adéquation avec les objectifs ;
- Le public visé pour le séminaire est représentatif des acteurs de l'action menée ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

---

<sup>1</sup> Il est demandé d'identifier une structure porteuse (dépôt d'une demande unique par projet)

<sup>2</sup> Les demandes d'investissement et de personnel (y compris les heures complémentaires) ne sont pas éligibles. Seules les heures relevant d'un contrat de collaborateur occasionnel pour l'invitation d'un expert pourraient relever de cette opération. Les colloques scientifiques, journées d'étude, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont par ailleurs inéligibles.